

2012/4376 - Modalités d'organisation et de composition de la Commission Communale d'Accessibilité de Lyon pour les personnes en situation de handicap (Direction du Développement Territorial) (BMO du 26/03/2012, p. 0657)

Rapporteur : Mme RABATEL Thérèse

Mme RABATEL Thérèse, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire, pour cette délibération de refonte de la Commission Communale d'Accessibilité et de redéfinition de son rôle.

Nous nous mettons ainsi en cohérence avec la création dans ce mandat, de la Commission Intercommunale d'Accessibilité sur le Grand Lyon, en précisant nos rôles respectifs.

Et j'en ai profité pour élargir la CCA dont le listing a été revu. J'invite désormais un collège d'experts comme des universitaires spécialistes du handicap, car nous avons cette chance à Lyon. J'ai aussi invité –en plus des collègues des 9 arrondissements en charge des handicaps- des élus comme Nicole Gay qui joue un rôle important sur l'accessibilité des Etablissements recevant du public, ou Gérard Claisse qui est président de la Commission Intercommunale d'Accessibilité, ou Olivier Brachet qui représente la Ville de Lyon au sein de cette même Commission.

Les associations sont satisfaites de cette refonte que j'ai partagée avec elles.

Je profite d'avoir la parole pour vous inviter à 20 h ce soir, après le Conseil municipal et quand la lumière tombera, à la mise en lumière bleue de la cour et de la façade côté Opéra de l'Hôtel de Ville, à l'occasion de la journée mondiale de sensibilisation à l'autisme ce 2 avril. Les associations seront présentes et sont très satisfaites de cet engagement de la Ville de Lyon.

L'autisme est « Grande cause nationale » cette année 2012 en France. L'autisme touche 600.000 personnes en France, un enfant sur 150 !

Lyon, ville lumière, se devait de suivre cet événement mondial et je remercie Gilles Buna de m'avoir aidée à cette réalisation.

A tout à l'heure donc !

Mme de LAVERNEE Inès : Monsieur le Maire, chers Collègues, nous approuverons cette délibération qui va dans le bon sens, tant dans la redéfinition des missions de la Commission Communale d'Accessibilité, que dans sa composition. Je tiens d'ailleurs à saluer un certain volontarisme de Mme l'Adjointe dans ce domaine.

Depuis plusieurs années déjà, la Ville de Lyon mène un travail sur le handicap. Mon Collègue Patrick Huguet peut en témoigner puisqu'il a été Adjoint en charge de cette question sous Raymond Barre. Et c'était sous la mandature de Michel Noir qu'avait été lancée une Commission extramunicipale dans ce domaine.

Je tiens à faire remarquer à d'éventuels donneurs de leçons que les trois principales lois en matière de handicap sont le fait du Gouvernement de Droite : en 1975, en 1987 et en 2005 la plus importante.

Je veux souligner les avancées significatives réalisées ces dernières années par le Gouvernement. Je citerai cinq points essentiels :

- augmentation de 25 % de l'Allocation Adulte Handicapé,
- amélioration des règles de cumul AAH et d'un revenu professionnel,
- augmentation de la scolarisation des élèves handicapés, j'en ai parlé tout à l'heure,

- amélioration du taux d'emploi des personnes handicapées,

- et enfin, concernant la législation sur l'accessibilité des bâtiments, je souligne aussi qu'aucune dérogation n'a été acceptée, elle a même été renforcée pour les logements étudiants et les résidences de tourisme.

Pour en revenir à la Ville de Lyon, un diagnostic d'accessibilité des bâtiments communaux a été établi et rendu public il y a un an. Les travaux se chiffrent à plusieurs dizaines de millions d'euros. Il établit que l'accessibilité moyenne des bâtiments communaux est de l'ordre de 32 % et que 35 % sont totalement inaccessibles, l'accessibilité par secteur oscillant entre 19 % pour les lieux de culte et 43 % pour les mairies. Il précise que l'accessibilité des écoles est de 33 %. Ce qui est curieux, c'est que Mme Guillaume, il y a 4 ans en 2007, se vantait d'un taux de 54 %. Cela fait une régression de 20 points ! Bizarre ! Mais il y a d'autres bizarreries comme la maison des associations du 4e, ouverte il y a peu, mais non accessible à tous avec un ascenseur et des couloirs trop étroits.

Pour conclure, je pose quelques questions : quel est le taux moyen d'accessibilité à ce jour ? Est-ce toujours 32 % ? Serez-vous prêts en 2015 ?

Cela coûte de l'argent, certes, mais c'est un vrai choix politique. Il est vrai qu'une rampe d'accessibilité ou une boucle magnétique sont beaucoup moins vendueuses en terme de communication électorale, Monsieur le Maire, qu'un projet comme les Rives de Saône où, ce soir, nous mettons 5,4 M€.

Je vous remercie.

Mme RABATEL Thérèse, Adjointe : D'abord je vous remercie de vos félicitations par rapport à cette délibération. C'est vrai qu'il y a une volonté non seulement de ma personne mais aussi de la Ville de Lyon sur ce sujet qui avait été fortement porté auparavant par Sylvie Guillaume et que je continue aussi de façon forte.

C'est un service qui est rendu à une grande partie de la population de Lyon. Quand on parle des personnes handicapées, on parle aussi de leur entourage et de leur famille, énormément de personnes sont concernées, de tous milieux sociaux, de toutes catégories et sur tout le territoire de la ville.

Pour ce qui est de l'accessibilité des établissements recevant du public, on était une des villes à avoir été dans les temps de la loi pour la réalisation du diagnostic. On a mis 1 M€ sur ce diagnostic de l'accessibilité des établissements recevant du public. Aujourd'hui, tous les établissements en construction, bien sûr, sont accessibles. Et les autres bâtiments vont être tous concernés, d'ici 2015, de façon plus ou moins forte, par des rénovations pour faciliter leur accessibilité.

Votre chiffre de 33 % sur les écoles m'étonne énormément parce qu'en fait, on est à plus de 50 %, on arrive aux 60 %. On va faire en sorte que dans chaque quartier, si ce n'est dans chaque école, il y ait une école qui soit accessible. Etant donné que sur la Ville de Lyon, on se heurte à un problème particulier : on a énormément de bâtiments anciens. C'est ce qui explique le chiffre moyen qui n'est pas très bon pour l'accessibilité, sur l'ensemble de la ville, je ne parle pas uniquement des établissements scolaires. On a des bâtiments qui sont anciens, donc la rénovation coûte cher et elle est compliquée, il faut aussi avoir très souvent l'avis des architectes des Bâtiments de France. On fait notre maximum et les associations le savent. Les associations tiennent beaucoup à voir l'évolution positive de l'accessibilité, ce qui est tout à fait visible sur la Ville de Lyon, en sachant que tout ne sera pas faisable d'ici 2015 à 100 %. Mais en tout cas, les progrès sont nets.

Pour ce qui est des boucles vis-à-vis des personnes malentendantes, on est en train de faire un programme pour que sur les 9 mairies d'arrondissement et sur l'Hôtel de Ville, il y ait l'achat de ces boucles pour les personnes malentendantes afin d'améliorer leurs

possibilités d'écoute de tout ce qui peut se passer dans les mairies d'arrondissement, lieux de citoyenneté. Je travaille sur l'accessibilité au sens fort des choses avec les établissements recevant du public, mais aussi sur l'accessibilité citoyenne, à la vie citoyenne, à une société inclusive, et donc cela suppose que les gens puissent entendre les débats et qu'ils puissent participer aux débats.

On n'est pas en retard. Par rapport à beaucoup de villes, on se comporte plutôt bien. Quand vous dites que l'Etat de Droite a fait des lois sur le handicap, c'est vrai. Mais quand on regarde les évolutions concrètes, il y a quand même de quoi être plus nuancé. Sur les écoles, il est vrai que le taux d'enfants scolarisés a augmenté, mais on est parti de si bas que 60 % sur des chiffres qui étaient très bas, cela ne veut pas dire des chiffres qui sont aujourd'hui énormes en chiffre absolu et les enfants souffrent encore d'une sous-scolarisation, particulièrement dans certains handicaps. Les enfants autistes par exemple, ont aujourd'hui de grandes difficultés à trouver des places d'accueil.

Quand vous dites par exemple, que l'allocation des adultes handicapés a augmenté, oui, c'est vrai, elle a augmenté. Mais quand on voit, par exemple, aujourd'hui le déremboursement de nombreux médicaments et les actes de santé qui ne sont plus pris en compte, quand on regarde les revenus réels des personnes handicapées, en particulier à travers ces problèmes de santé, ceux-ci sont extrêmement réduits par les difficultés qu'ils ont à se soigner.

Quand vous nous félicitez de l'accessibilité sur les bâtiments, je rappelle que dans l'année qui vient de s'écouler, plusieurs fois, des députés et des sénateurs UMP ont demandé des dérogations pour les bâtiments neufs recevant du public. Pour les anciens, on peut comprendre qu'il y ait des difficultés mais pour les neufs, c'est totalement inacceptable. Il a fallu -après une bataille des associations et de l'APF (j'ai signé la pétition de l'APF pour ne pas «mettre des bâtons dans les roues» des personnes handicapées)- qu'il y ait cette bataille des associations et deux refus du Conseil d'Etat, pour que finalement il n'y ait pas de dérogations. Donc je pense qu'il faut être beaucoup plus nuancé que vous ne l'avez dit sur ce qui s'est passé, sur l'action de votre gouvernement ces dernières années en direction des personnes handicapées.

M. KIMELFELD David, Maire du 4^e arrondissement : Je voulais simplement dire à Mme de Lavernée qui a évoqué la Maison des associations du 4^e arrondissement, que je souhaitais l'inviter, si elle l'accepte, parce que je pense qu'elle doit faire une erreur de localisation. Sur la Maison des associations du 4^e arrondissement justement (et Dominique Bolliet qui est là a beaucoup travaillé sur ce sujet), nous avons travaillé à son élaboration avec des associations d'handicapés. Donc sauf à ne pas être très clair sur la question, je crois qu'ils ont été d'un fort soutien. Elle est complètement accessible et je vous y invite. Vous êtes venue récemment à la mairie du 4^e arrondissement et c'est avec plaisir que je vous accueillerai à la Maison des associations.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)